

Section 1 – Identification de la substance ou du mélange et de la société



1. Identification de la substance ou du mélange et de la société

1.1 Identifiant du produit :

Henco UFH-ADN10

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Additif pour chape

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Nom de la société :
Henco Industries BV
Toekomstlaan (HRT) 27
2200 Herentals

1.4 Informations d'urgence :

+32 14 28 56 60 (du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30)

Section 2 – Dangers possibles



2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Dangers possibles :

Aucun danger particulier n'est connu si les prescriptions/instructions relatives au stockage et à la manipulation sont respectées. Le produit peut irriter les yeux et la peau, en particulier après séchage.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Le produit n'est pas soumis à des exigences d'étiquetage conformément aux directives CE.

2.3 Autres dangers

Aucun danger particulier n'est connu si les prescriptions/instructions de stockage et de manipulation sont respectées.

Section 3 – Composition/informations sur les ingrédients



3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique :

Mélange d'un polymère à base de résine mélamine sulfonée avec des additifs dans l'eau.

Contient : Polymère à base de résine mélamine sulfonée : < 30 %

Section 4 – Premiers secours



4.1 Description des premiers secours

Informations générales :	Retirer les vêtements contaminés ; les secouristes doivent veiller à se protéger.
Inhalation :	Fournir de l'air frais ; si les symptômes persistent après l'inhalation de vapeurs/aérosols, consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux :	Retirer les lentilles de contact, garder les paupières ouvertes. Rincer abondamment à l'eau (10 à 15 min), consulter un médecin.
Ingestion :	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin. Ne faire vomir que si le centre antipoison ou le médecin le recommande.

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

Symptômes : En raison de l'absence de classification du produit, aucun symptôme inhabituel n'est à prévoir.

4.3 Indications concernant les soins médicaux immédiats et les traitements spéciaux

Traitement : Traitement symptomatique (décontamination/fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie



Le produit n'est pas inflammable.

Adapter les mesures d'extinction à l'incendie environnant ; les matériaux secs sont inflammables.

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction, dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, vapeurs nocives, oxydes d'azote, fumée, suie.

Les gaz d'incendie provenant de matières organiques sont généralement classés comme toxiques pour les voies respiratoires.

5.3 Informations relatives à la lutte contre l'incendie :

Équipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires :

Le danger dépend des substances qui brûlent et des conditions d'incendie. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément à la réglementation en vigueur.

Section 6 – Mesures à prendre en cas de déversement accidentel



6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisation.

Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart le personnel non protégé et non indispensable.

6.2 Précautions pour l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les égouts. Contenir en cas de déversement important. Empêcher la pénétration dans les eaux souterraines, les eaux de surface et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Contenir les déversements. Absorber avec des matériaux liants liquides (par exemple, sable, terre de diatomées, liant universel, sciure de bois) et éliminer conformément à la section 13. 6.4 Référence à d'autres sections Aucune information disponible.

Section 7 – Manipulation et stockage



7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation d'aérosols. Éviter l'inhalation de brouillards et de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau. Aucune mesure particulière n'est requise en cas d'utilisation conforme.

Protection contre les incendies et les explosions :

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles

Conserver dans les récipients d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du gel. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Protéger des rayons directs du soleil.

Classe de stockage TRGS 510 : 12 liquides ininflammables

7.3 Utilisation finale spécifique

Aucune autre information pertinente n'est disponible.



8.1 Paramètres à surveiller




Composants avec limites d'exposition professionnelle :

Le produit ne contient aucune quantité significative de substances dont les limites d'exposition professionnelle doivent être surveillées.

8.2 Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, utiliser des filtres combinés pour les gaz/vapeurs organiques, inorganiques, acides, inorganiques et basiques (par exemple, EN 14387 Type ABEK).

-  Protection des mains : Gants imperméables
Gants en caoutchouc synthétique ; en raison de la grande variété de types disponibles, les instructions d'utilisation du fabricant doivent être respectées.
-  Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protection latérale (lunettes à monture, par exemple EN 166)
-  Protection du corps : Porter des vêtements de travail de protection à manches longues

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Pour éviter toute contamination lors de la manipulation, il convient de porter des vêtements de travail fermés et des gants de travail. Les précautions habituelles pour la manipulation de matériaux de construction chimiques doivent être respectées. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et à la fin du travail. Nettoyer et soigner la peau après le travail. Les gants doivent être vérifiés régulièrement avant utilisation. Ils doivent être remplacés si nécessaire (par exemple, en cas de petites fuites).

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques



9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Forme	liquide
Couleur	vert clair, limpide
Odeur	caractéristique

Données relatives à la sécurité :

Point d'éclair	Sans objet
Densité	env. 1,00 – 1,09 g/cm ³
Valeur pH	6,5 – 7,5
Point de fusion/point de congélation	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Point d'ébullition	Environ 100° C
Pression de vapeur (eau)	23 mbar



10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse si les réglementations/instructions relatives au stockage et à la manipulation sont respectées.
Corrosion des métaux : non corrosif pour les métaux.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si les réglementations/instructions relatives au stockage et à la manipulation sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est stable si les réglementations/instructions relatives au stockage et à la manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Voir la fiche de données de sécurité, section 7 – Manipulation et stockage.

10.5 Matières incompatibles

Substances à éviter :
Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les réglementations/instructions relatives au stockage et à la manipulation sont respectées.

Section 11 – Informations toxicologiques



11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Aucune étude toxicologique n'a été menée sur le produit. Pratiquement non toxique après un seul contact cutané. Pratiquement non toxique après une seule inhalation. Pratiquement non toxique après une seule ingestion orale.

Toxicité aiguë (orale) :

Résine mélamine sulfonée : DL 50 rat (orale) : > 5000 mg/kg

Irritation:

Résine mélamine sulfonée :

Évaluation / Irritation :	Non irritant pour les yeux et la peau
Irritation primaire lapin :	Non irritant (directive OCDE 404)
Irritation primaire des muqueuses chez le lapin :	Non irritant (directive 405 de l'OCDE)

Sensibilisation des voies respiratoires / de la peau :

Résine mélamine sulfonée : Chez les personnes particulièrement sensibles, une sensibilisation cutanée ne peut être exclue en cas de contact intensif.

Mutagenicité sur les cellules germinales :

Évaluation de la mutagenicité :

Résine mélamine sulfonée : The substance did not show any mutagenic properties in bacteria.

Cancérogénicité :

Résine mélamine sulfonée : Aucune donnée disponible

Toxicité reproductive :

Évaluation de la toxicité reproductive :

Résine mélamine sulfonée : Aucune donnée n'est disponible concernant les effets sur la fertilité.

Toxicité pour le développement :

Évaluation de la tératogénicité :

Résine mélamine sulfonée : Aucune donnée n'est disponible concernant les effets tératogènes.

Autres informations sur la toxicité : Compte tenu de la composition du produit, aucun effet toxique général aigu n'est à craindre. Le produit n'a pas été testé. Cette déclaration a été établie à partir de produits de structure et de composition similaires.



12.1 Toxicité

Évaluation de la toxicité aquatique

Très peu susceptible d'être nocive pour les organismes aquatiques

Sulfonated melamine resin: Très peu susceptible d'être nocive pour les organismes aquatiques

Toxicité pour les poissons : CL 50 (48 h) > 560 mg/l, *Leuciscus idus* (DIN 38412, partie 15, statique)

Micro-organismes / Effet sur les boues activées :

CE 10 1800 mg/l, *Pseudomonas putida*

12.2 Persistance et dégradabilité :

Résine mélamine sulfonée : Non facilement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Résine mélamine sulfonée : Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Sulfonated melamine resin: No data available

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Résine mélamine sulfonée : Le produit ne répond pas aux critères PBT (persistant/bioaccumulable/toxique) ou vPvB (très persistant/très bioaccumulable)

12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

12.7 Informations supplémentaires

Très peu susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement de manière incontrôlée. Le produit n'a pas été testé. Cette déclaration a été dérivée de produits de structure et de composition similaires.

Section 13 – Considérations relatives à l'élimination



13.1 Procédures de traitement des déchets

Les réglementations légales nationales et locales doivent être respectées. Éliminer conformément à la réglementation sur les déchets dans une installation d'élimination appropriée.

Code déchet : 07 02 99 Déchets non spécifiés ailleurs.

Les emballages contaminés doivent être vidés autant que possible ; ils peuvent ensuite être recyclés après un nettoyage approprié.

Section 14 – Informations relatives au transport



Numéro ONU : Non classé comme marchandise dangereuse.

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux réglementations ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux réglementations IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI/IATA

Le produit n'est pas soumis aux réglementations ICAO-TI/IATA.

14.4 Autres informations

Aucune information disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Pour plus d'informations sur les dangers pour l'environnement, voir les sections 14.1 à 14.3, le cas échéant.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC :

Sans objet

Section 15 – Informations réglementaires



15.1 Réglementations en matière de sécurité, de santé et d'environnement/dispositions légales spécifiques applicables à la substance ou au mélange

Classe de danger pour l'eau : (1) légèrement dangereux pour l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Section 16 – Autres informations



Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et n'établissent pas de relation juridique contractuelle.

Service émetteur de la fiche technique : Laboratoire

Abréviations et acronymes



ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, Labelling and Package
DNEL:	Derived No Effect Level
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Substances
GHS	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA	International Air Transport Association
IBC-Code:	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
ICAO	International Civil Aviation Organization
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
LC50	Lethal concentration
LD50	Lethal dose
RID	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer. (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)